

Tâches et activités des groupes de travail et des chefs de file (Réunion du 2 avril 2009)

La commission permanente du 3/03/2009 du réseau rural a validé pour l'avancement des travaux du réseau des orientations comportant en 2009 :

- la constitution de 3 groupes de travail thématiques : « gestion de l'espace », « politiques d'accueil et de maintien des populations » et « valorisation économique des ressources locales ».
- un programme de travail en 3 points :
 - A - Analyse des axes de travail,
 - B – Remontée des régions et des têtes de réseaux nationaux sur les projets et expériences relatifs à la thématique,
 - C – Elaboration d'un cadre commun à tous à partir de ce recensement.

L'animation des groupes de travail en cours de constitution sera dès la deuxième réunion, assurée par des chefs de file.

Le présent document tend à préciser les tâches et activités attendues des groupes et des chefs de file.

I – Analyse synthétique de la problématique générale des travaux des groupes

(à engager dès la première réunion du groupe)

Avant de définir des axes de travail de leur groupe, les Chefs de file préciseront, de façon synthétique, la problématique générale du thème et des travaux de leur groupe, en s'appuyant sur les réflexions déjà conduites (séminaire de Bordeaux, réunions post-Bordeaux).

La « problématisation » est indispensable mais les travaux conduits en 2009/2010 devront dépasser ce stade. Elle devra conduire à identifier des pistes de travail concrètes dès l'issue de la première réunion, quitte à poursuivre cette réflexion au fur et à mesure de la mise en place des actions. Au delà de ses vertus pédagogiques et du sens qu'elle donne aux travaux du groupe, elle devra d'abord permettre de situer dans une vision générale la place et l'importance des exemples, sujets et projets qui seront abordés ou définis par les groupes.

La problématisation limitera le risque que des exemples ou des solutions particulières n'apparaissent d'emblée comme des modèles universels ou transférables en l'état à d'autres espaces, territoires et contextes.

A titre d'exemple, on peut noter quelques éléments succincts de problématique du thème de la gestion de l'espace :

- des modes et logiques de gestion liés aux caractéristiques des territoires : espaces montagnards, espaces périurbains, espaces naturels, espaces agricoles, etc...
- des logiques et outils multiples de gestion de l'espace confrontés ou combinés sur chaque territoire, sans nécessaire cohérence ou objectif global,
- un besoin de cohérence dans la mise en œuvre de différentes modalités de gestion de l'espace par rapport à une multiplicité d'acteurs et à un objectif de développement durable (social, économique, environnemental),
- un besoin d'articulation territoriale des outils, et de processus adaptés à cet effet...

II – Définition d'axes de travail des groupes

(à engager dès la première réunion du groupe)

Les Chefs de file devront établir et proposer aux co-pilotes les axes de travail de leurs groupes pour la période 2009/2010.

Il s'agira de présenter la problématique des travaux, le mode de fonctionnement du partenariat interne et externe du groupe, les travaux prévus en matière de capitalisation et de mutualisation des expériences et savoir-faire, les actions concrètes composant un plan d'actions à proposer aux co-pilotes, la répartition entre les travaux à conduire à l'échelle nationale et les travaux à conduire en région. .

Les chefs de file devront s'appuyer à cet effet sur :

- les réflexions de la commission permanente du 3/03/2009,
- les programmes d'action des réseaux régionaux,
- les réflexions des membres de leur groupe de travail,
- les résultats attendus de la capitalisation des expériences et savoir-faire engagée au niveau national.

Réflexions de la commission permanente du 3/03/2009

Des pistes de travail envisageables pour les groupes ont été validées en commission permanente du 3 mars 2009.

Ces pistes s'organisent principalement autour :

- d'aspects méthodologiques : en particulier, comment construire ou conduire des partenariats, des concertations entre acteurs, comment construire une articulation cohérente des jeux d'acteurs au profit du développement plus équilibré et plus durable d'un territoire ?...
- d'aspects plus techniques : identification d'outils, dispositifs, ou démarches pertinents tant du point de vue des questions à résoudre que du contexte (enjeux, acteurs, gouvernance) dans lequel ces instruments peuvent être mobilisés.

Les pistes envisagées comportent également la définition et la conduite, dans chaque groupe, de projets intégrés impliquant le développement de partenariats opérationnels entre les membres du groupe. Ces projets s'intégreront aux plans d'actions dont les chefs de file suscitent l'émergence dans chaque groupe et dont ils sont les porteurs au nom du groupe.

Les plans d'actions validés par les co-pilotes sont suivis par les groupes de travail concernés.

Ce suivi et la restitution des résultats obtenus sont organisés par les chefs de file.

Les exemples de pistes de travail examinés par la commission permanente du 3 mars sont rappelés en annexe ; étant cependant bien entendu qu'il revient à chaque groupe de travail de définir précisément et de hiérarchiser dans le temps ses actions.

Résultats attendus de la capitalisation d'expériences et de savoir-faire

Le principe de capitalisation des expériences et savoir-faire a été validé par la commission permanente du 3/03/2009.

Son champ et sa forme ne sont pas encore délimités, notamment parce qu'ils dépendent des besoins et contributions des groupes de travail en cours de constitution.

La capitalisation est susceptible de porter sur les méthodologies de création et d'animation de réseau et sur celles de recensement des expériences et savoir-faire disponibles sur les thèmes des différents groupes, avec le souci de développer à cet égard une approche homogène des groupes.

Les éléments à recenser émaneraient des membres du Réseau rural, des réseaux ruraux régionaux et d'autres sources.

La nature et la forme des données capitalisées dépendront des objectifs plus précis fixés en la matière par les groupes, au croisement, le cas échéant, d'un souci de diffusion d'information et d'un souci de repérage et de mobilisation de savoir-faire déjà éprouvés ailleurs.

Un prestataire à sélectionner au niveau national devrait venir en appui aux groupes de travail pour le travail de capitalisation. Le prestataire devrait proposer une méthodologie commune de capitalisation pour les groupes, dont il prendra l'attache afin de définir le mode de capitalisation le mieux adapté à leurs besoins.

III – Développement des partenariats

La richesse de la palette d'acteurs nationaux et régionaux impliqués dans le réseau rural recèle un fort potentiel de décloisonnement des acteurs du développement rural et de construction de partenariats opérationnels, sous réserve, a minima, d'établir de bonnes pratiques de circulation de l'information, des expériences ou des savoir-faire entre membres du réseau.

Les réunions périodiques et rencontres directes entre membres du Réseau Rural ont à jouer un rôle majeur à cet égard.

Les autres modes de communication entre membres du réseau, entre niveaux régionaux et national, et ceux que chaque tête de réseau entretient avec ses propres correspondants locaux doivent y contribuer également de façon importante.

Aussi, chaque groupe de travail doit, sous l'impulsion des chefs de file, s'inscrire activement dans cette dynamique de partenariat :

- en cherchant particulièrement à valoriser des expériences ou savoir-faire des réseaux régionaux, dans le cadre du recensement et de la capitalisation de la matière existante,
- en mettant l'information sur ses propres travaux à disposition des réseaux régionaux ;
- en veillant, pour chaque tête de réseau membre du groupe de travail, à la bonne circulation des informations vers ses correspondants locaux, ainsi qu'à la remontée des expériences de son propre réseau.

La facilitation et le développement des partenariats et la bonne marche des réseaux régionaux et national nécessitent en effet que puisse s'établir une connivence entre les travaux conduits à ces deux niveaux, afin de faciliter des relais tant locaux que nationaux.

IV – Elaboration et suivi de plan d'actions

Les travaux des groupes doivent notamment être orientés vers la production de **plans d'actions** couvrant la **période 2009-2010**, au moins jusqu'à la tenue du séminaire national du Réseau Rural envisagé fin 2010. Les travaux des plans d'actions des 3 groupes thématiques tiendront en effet une place importante lors de ce séminaire 2010.

Le plan d'actions est préparé par le chef de file en concertation et en accord avec le groupe de travail et les co-pilotes.

Il tient compte notamment :

- des besoins exprimés par les membres du groupe de travail ;
- des contenus des programmes de travail des réseaux régionaux travaillant sur la thématique ;
- de leurs contributions et implications possibles dans ce plan ;
- et des éléments issus de la commission permanente et de la capitalisation engagée.

Le chef de file doit présenter le plan d'actions aux co-pilotes pour avis et validation (juin 2009)

Le plan d'actions doit consister en **actions concrètes**, visant à répondre à des besoins effectifs bien identifiés par les têtes de réseau et représentants de réseaux régionaux des groupes.

Le plan d'actions proposé par le chef de file doit aborder plusieurs aspects, pour chaque action envisagée :

-Le plan précise le type d'action et le contexte dans lequel elle est mise en œuvre

L'analyse problématique réalisée par chaque groupe permet de situer les actions envisagées dans la problématique générale de chaque groupe de travail et par rapport à l'ensemble des travaux du groupe (axes de travail).

-Le plan précise les types de restitution prévus des résultats de l'action

Les résultats de l'action sont notamment restitués sous une forme appropriée à leur diffusion et notamment à leur insertion sur le site Internet du Réseau Rural.

-Le plan précise le porteur principal de l'action, et les différents acteurs impliqués

Chaque groupe peut présenter une ou plusieurs actions, dont il convient d'identifier le porteur et les partenaires. Le chef de file propose la clé de répartition des moyens financiers destinés à soutenir la contribution de chaque partenaire mobilisé concrètement dans la réalisation de la ou des actions, en fonction de l'importance de sa contribution.

-Le plan précise le coût de l'action, et ses principaux postes de dépenses

-le calendrier de mise en œuvre du plan

Il doit tenir compte de la convergence des premières restitutions des différents groupes de travail lors du séminaire national 2010 du réseau.

Il doit s'articuler avec les calendriers des réseaux ruraux régionaux travaillant sur la même thématique.

-Le plan précise les actions de communication prévues.

Parmi les moyens de communication envisageables, un appui filmographique sera mis à disposition de chaque chef de file, au niveau national.

Les actions de communication et les besoins en termes d'outils (plaquette, site, etc.) doivent être identifiés.

Les actions de communication de chacun des 3 trois groupes thématiques seront inscrits dans un plan de communication commun élaboré par le MAP en lien avec la DIACT ; chaque

groupe se fera aider pour la réalisation des actions de communication par une personne du MAP.

V Financement du plan d'actions

La demande de financement devra prendre la forme d'une demande formelle sur la base du formulaire FEADER. Cette demande sera validée par les co-pilotes.

Chacun des porteurs d'actions intégrées au plan d'action dépose un ou des dossiers, le chef de file ne déposant un dossier que pour la partie « coordination » et le cas échéant une partie des actions qu'il porte en propre.

VI - Rôle des chefs de file

En résumé :

Les chefs de file des groupes de travail thématiques ont en charge l'organisation et la conduite des travaux de ces groupes.

Ils animent et prennent en compte les réflexions et débats des membres de leur groupe quant aux besoins prioritaires et travaux à conduire.

Ils s'articulent dans une étroite collaboration avec les réseaux régionaux traitant de la thématique.

Ils favorisent particulièrement les partenariats, au sein du groupe comme avec les autres membres du Réseau rural, dans le respect de principes généraux indiqués ci-après.

Ils traduisent en axes de travail et en plans d'actions les besoins et propositions exprimés dans le cadre du groupe de travail.

Il revient au chef de file de présenter les modalités de fonctionnement et les axes de travail de son groupe à la commission permanente du Réseau rural, afin de garantir la cohérence et l'articulation des travaux des différents groupes, et afin de recueillir la validation de la commission sur les axes de travail, actions et modalités de financement afférentes.

Les chefs de file sont responsables de la constitution du dossier de demande de financement des travaux et actions du groupe et en rendent compte.

Les chefs de file ont toute latitude pour mener à bien leur tâche, dans le respect des principes fondamentaux du réseau adoptés le 1^{er} avril 2008 par l'assemblée du réseau (figurant en pièce jointe) et des principes généraux figurant en annexe.

ANNEXE : Principes généraux à respecter par le chef-de-file

Les chefs de file doivent rester attentifs, dans l'animation et les travaux de leurs groupes à plusieurs points particuliers :

-conserver aux travaux un caractère concret

celui-ci apparaît comme une condition forte d'attrait, d'ancrage et de continuité des travaux du Réseau rural,

-inscrire les travaux dans une logique forte de développement des partenariats entre acteurs du développement rural,

en particulier entre acteurs nationaux et régionaux/locaux

-maintenir une souplesse de fonctionnement du groupe de travail :

- Le groupe peut associer à ses travaux, de façon ponctuelle ou pérenne, des acteurs dont la présence serait justifiée par les travaux ou actions engagées

- Le groupe peut scinder ses travaux en sous-groupes, si l'ampleur du champ le justifie. Ce peut être en particulier le cas du groupe « valorisation économique des ressources locales », qui aborde des problématiques alimentaires, agricoles, forestières, de biomasse, d'énergie, d'artisanat, de tourisme, de services...

-veiller à l'ancrage « FEADER » du dispositif du Réseau rural

Le dispositif de Réseau rural national a été créé par le Règlement communautaire de développement rural, et ceci nécessite de privilégier parmi les exemples invoqués ou dans les actions entreprises ceux qui mobilisent au moins pour partie des financements du FEADER : les possibilités ouvertes et les conditions de mobilisation des financements disponibles à ce titre doivent être valorisées, sans exclusion des autres moyens ou instruments mobilisables.

-tirer profit des appuis apportés de façon transversale par le réseau national : appui filmographique et aide à la capitalisation

ANNEXE : Exemples d'actions suggérés par la commission permanente du 3/03/2009

Groupe « gestion de l'espace »

« A titre d'exemples :

1- Recenser et capitaliser la matière existante

a. Sur les deux types de territoires privilégiés (péri-urbain, déprise rural), identifier quelques territoires en région, notamment dans les documents de développement rural (par exemple, communauté d'agglomération, pays, parcs naturels régionaux ...)

b. Recenser les type des démarches et d'outils (notamment les mesures du FEADER) participant à une nouvelle gestion des espaces identifiés en région sur ces territoires

c. En particulier, identifier les méthodes d'animation mobilisées pour une nouvelle gestion des espaces et le soutien apporté à ces démarches, en particulier sur les points suivants :

1. Comment associer les différents acteurs concernés ?

2. à quelles échelles ?

3. via quelles instances (GAL, PNR, Pays, démarches de SCOT, autre...) ?

4. quelles personnes inviter, les méthodes de mobilisation participative et les sujets à aborder (quel angle ? quel niveau de précision ?) ?

d. Comment faire en sorte que tous les enjeux (y compris agricoles et forestiers) soient pris en compte ?

e. Comment mener la réflexion pour aboutir à une prise de décision concrète, y compris réglementaire ? avec quel objectif ?

2- Une autre piste issue du séminaire de Bordeaux serait le pilotage de sites expérimentaux où seraient mises en œuvre des démarches de gestion de l'espace, suivis sur la période

Cependant, il convient de s'interroger sur la démarche de quelques sites particulièrement intéressants (qualité du projet, nature et cohérence des mesures mobilisées vis-à-vis des objectifs poursuivis, organisation et qualité des partenariats, mode de pilotage,), pour en tirer des repères ou mises en garde pour d'autres actions analogues. »

Groupe « politiques d'accueil et de maintien des populations »

« A titre d'exemples :

1 - En complément des travaux déjà réalisés, recensement des politiques d'accueil mises en œuvre et analyse de leur contenu selon les contextes territoriaux (notamment dans les territoires Leader qui ont choisi l'accueil comme priorité)

2 – Identification de sujets nécessitant des recherches particulières, qui pourraient être conduites sur des régions volontaires avant mutualisation (par exemple : l'accueil des seniors, l'accompagnement des nouveaux arrivants, l'accueil touristique, les conditions du maintien d'une population locale, notamment jeune, etc.)

3 – Constitution d'un référentiel méthodologique pour une politique d'accueil durable

4 – Organisation de sessions de formations auprès des réseaux régionaux

5 – Réflexion sur l'articulation des travaux du réseau national avec la préparation des Universités de l'accueil de Clermont-Ferrand en 2010 »

Groupe « valorisation économique des ressources locales »

« A titre d'exemples, en matière agricole et alimentaire

1-Capitaliser/recenser les expériences intéressantes en matière de circuits courts alimentaires et les faire connaître

2-Améliorer les méthodes d'accompagnement de ce type de projet (faisabilité économique, sociale, environnementale pour les circuits courts alimentaires).

A titre d'exemples, en matière forestière

1-Mieux connaître la ressource forestière mobilisable et valorisable en qualité et quantité à l'échelle d'un territoire en y incluant la biomasse forestière

Par exemple, il pourrait s'agir de:

-recenser les démarches territoriales d'analyse de la ressource existantes; une étude MAP (Blézat consulting) est en cours au niveau régional avec deux régions pilotes pour établir des tableaux de bord régionaux sur les ressources de biomasse

-d'appuyer la mise en place d'une démarche territoriale d'analyse de la ressource à vocation d'exemplarité soutenue par une Région volontaire, sur la base d'un cahier des charges précis.

2-Mieux coordonner les acteurs de la 1^{ère} et de la 2^{ème} transformations en encourageant les démarches de mutualisation et favoriser l'innovation et le transfert de compétence vers l'artisanat

En terme d'innovation, se référer à l'institut technologique forêt bois cellulose ameublement (FCBA); le centre national pour le développement du bois conduit de nombreuses actions dans ce domaine.

3- Favoriser l'innovation et le transfert de compétences auprès des artisans

Par exemple, il pourrait s'agir de travaux de Recherche&développement pour mieux identifier les besoins et repérer les expériences réussies dans ce domaine.

4- Identifier et capitaliser les opérations de relocalisations dans les domaines touristiques et de services aux personnes.

5- Faire de la commande publique un vecteur efficace de développement de la filière bois locale

A titre d'exemple,

- le réseau pourrait s'associer à l'étude d'évaluation de la circulaire PM sur les achats publics de bois et produits bois d'avril 2005 lancé par le MAP. L'objectif serait d'avoir un guide qui sera à actualiser une fois le dispositif mis en place.

- programme de R&D sur les outils méthodologiques et juridiques de valorisation des ressources locales au travers de la commande publique en vue de la réalisation d'un guide à destination des collectivités qui souhaiteraient s'engager dans cette voie.

- séminaires ou formations, à l'attention des acteurs publics pour favoriser l'usage du bois local dans la commande publique, mais il faudra travailler le contenu et l'approche, car les règles sont en train d'évoluer (au niveau national européen et international : certification de gestion durable, légalité etc.). »
